

Cahier des Charges

Organisation des compétitions

2026 - 2027

RESTEZ INFORMÉ



CONTACTS

Agent de Développement

Célia ALTIS
0691 247 066
celia.altis@ffgym.fr

Déléguée Technique Général

Yaël CALODAT
06 69 98 84 49
dtrg.crgg@gmail.com

8/9 Immeuble Lacroix, 97139 Les Abymes
0691 247 066
gymguadeloupe@orange.fr

SOMMAIRE

Introduction

Page 5

Administratif

- Candidature
- Organigramme / Jury
- Engagements
- Droits d'entrée
- Récompenses
- Gestion administrative (secrétariat)
- Informatique / scoregym
- Prise en charge par le Comité Régional
- Prise en charge par le COL
- Secteur médical
- Communication et partenaires
- Presse / Radio
- Invitations officielles
- Site internet de la FFGym et du CR Guadeloupe
- Diffusions de l'image/Photographe/Live
- Charte graphique
- Affiches, tracts
- SACEM
- Sécurité / assurance

Page 5
Page 5
Page 5
Page 6
Page 6
Page 6
Page 6
Page 7
Page 7
Page 7 et 8
Page 9
Page 9
Page 9
Page 9
Page 10
Page 11
Page 11
Page 11
Page 11

Technique

- Gymnastique Rythmique
- Gymnastique Artistique

Page 13
Page 13
Page 15
Page 17

Annexe

Cahier des Charges

2026 - 2027



Introduction

Ce cahier des charges a pour objectif de déterminer les règles nécessaires à l'organisation d'une compétition régionale en Guadeloupe.

Il définit la répartition des responsabilités techniques et administratives entre le Comité Régional et le Comité d'Organisation Local (COL).

La responsabilité de la compétition incombe au Comité Régional, qui en confie l'organisation à l'un de ses clubs, sous la maîtrise d'œuvre du Comité Régional. Celui-ci accompagne et reste à disposition du COL pour la mise en place des présentes dispositions.

Administratif

- Candidature

Le choix du club est réalisé chaque année par le Comité Régional suite à un appel à candidature.

Le Comité Directeur du Comité Régional désignera le club organisateur parmi les candidats remplissant les conditions d'organisation de la compétition.

- Organigramme / Jury

Il revient au Délégué Technique Régional de la discipline (D.T.) en lien avec le club organisateur et en concertation avec l'Agent de développement, de fixer l'organigramme. La responsable du jury établira la composition du jury.

Le Comité Régional assure la diffusion des documents (organigramme et composition du jury) aux clubs engagés.

- Engagements

Les tarifs des droits d'engagements sont déterminés chaque année, en début de saison, par le Comité Régional. Ils seront à régler au Comité Régional par e-paiement via le site fédéral, obligatoirement avant la compétition. Aucun règlement ne sera accepté sur le lieu de la compétition.

Cahier des Charges

2026 - 2027



- Droits d'entrée

Lors des compétitions régionales, les spectateurs doivent s'acquitter d'un droit d'entrée.

Ce droit d'entrée est fixé à 3.50€ dont 50 cts seront reversés au Comité, une gratuité est obligatoire au moins de 6 ans.

- Récompenses

Le Comité Régional fournira les médailles (Or, Argent, Bronze) pour l'ensemble des podiums : 1 médaille/ gymnaste / catégorie.

Le COL fournira les coupes (ou trophées) s'il le désire et à sa convenance.

Une table pour déposer les récompenses sera aménagée à cet effet.

Les récompenses seront remises, aux gymnastes prioritairement par les personnes suivantes :

- Les personnalités représentant la commune, le conseil départemental et/ou régional, le CROS Guadeloupe, la DRAJES, les sponsors présents.

- Les membres élus du Comité Régional Guadeloupe de Gymnastique pour les récompenses fournies par celui-ci.

- Les Juges

- Et autres personnes choisies par le COL

- Informatique / Scoregym

2 possibilités :

Soit par un secrétariat

- La saisie des notes est réalisée par un responsable membre du COL.

Le Comité Régional assure l'édition des feuilles de jugement.

Soit par les notes

- La saisie des notes est faite en temps réel par les juges via les tablettes.

Le responsable informatique du Comité régional et l'Agent de Développement seront chargés d'apporter le matériel nécessaire à la saisie (ordinateurs, tablettes, routeur...). L'Agent de Développement assurera en temps réel le transfert des résultats à la FFGym.

Cahier des Charges

2026 - 2027



- Dédommagements pris en charge par le Comité Régional

Le Comité Régional prend à sa charge les frais kilométriques, selon le barème en vigueur, de la responsable des juges.

- Prise en charge par le COL pour les Juges

Le COL doit prévoir une collation (boisson + en-cas).

Il prend en plus en charge le repas du midi des juges pour les compétitions qui durent au-delà de 14h.

- Secteur médical

La responsabilité de l'organisation médicale incombe au club organisateur (prévoir un médecin, voire infirmier(e) ou aide-soignant(e) ou toute personne travaillant dans le secteur médical).

Il devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'assistance médicale durant toute la compétition (à partir des échauffements).

Il est conseillé au COL d'informer préalablement à la compétition, les autorités et structures médicales locales (SDIS, SAMU, Hôpitaux/Cliniques/sécurité civile...) du déroulement de la compétition, du nombre de personnes attendues, éventuellement de leur qualité et d'éventuels risques propres au type de compétition et à la discipline.

Cahier des Charges

2026 - 2027



Le COL doit disposer, sur les lieux de la compétition :

- D'un espace aménagé et réservé permettant d'accueillir les blessés, avec la possibilité de fabriquer et/ou de conserver de la glace;
- Doit disposer et fournir de matériel de secours permettant d'assurer les premiers soins;
- D'un moyen de communication permettant d'alerter rapidement les services de secours (article R. 322-4 du code du sport);
- D'une liste à disposition et à vue permanente des organisateurs de plusieurs services (pompiers, SAMU...) permettant le transport organisé et adapté du blessé dans les conditions rapides.

Bonne pratique :

Le COL devra étudier au préalable les moyens de secours les plus performants et le meilleur cheminement pour pouvoir accéder rapidement au lieu de la compétition et au blessé.

- Communication et partenaires

Le COL adresse au Comité Régional, 15 jours avant la date de la compétition, le dossier d'information complet contenant toutes les informations nécessaires (**voir brochure régionale "communication"**).

Dans le cadre des affiliations fédérales du comité et des clubs accueillant la compétition, le club organisateur devra accueillir dans de bonnes conditions les partenaires officiels de la FFGym et du CR Guadeloupe en respectant les termes du contrat signé par les différentes parties.

Cependant, le club peut avoir d'autres partenaires. Le COL soumettra au Comité Régional les propositions des partenaires pour approbation, 3 semaines avant la compétition.

Les supports de communication (Comité Régional et partenaires) seront apportés par le Comité Régional sur le lieu de la compétition. Il serait souhaitable que des espaces soient réservés à cet effet.

Cahier des Charges

2026 - 2027



- Presse / Radio

Un correspondant presse local est désigné par le COL pour assurer la promotion de la compétition. Le dossier de presse sera réalisé par le COL. Il sera envoyé trois semaines avant la compétition.

Le COL pourra établir des contacts avec des stations locales de radio en vue d'un accord sur la couverture promotionnelle de l'événement.

- Invitations officielles

Le COL élabore l'invitation et la transmet aux personnalités locales et départementales (Maire, élus départementaux...).

Le Comité Régional élabore l'invitation et la transmet aux personnalités régionales et partenaires institutionnels (DRAJES, CROS Guadeloupe...). Il transmettra la liste des invités au COL.

Les invitations préciseront à minima : l'adresse du gymnase, et les horaires de remise des récompenses.

Les invitations devront se faire avec en entête les logos suivants :

- COMITE REGIONAL DE GUADELOUPE
- FFGYM
- CLUB ORGANISATEUR

- Site internet de la FFGym (www.ffgym.com) et du Comité Régional (www.guadeloupe.ffgym.fr)

Les informations relatives à une compétition régionale seront consultables à partir du site internet du Comité Régional dans la mesure où toutes les informations lui auront été fournies.

Le COL peut informer la presse locale et les clubs FFGym que tous les résultats de la compétition régionale seront en ligne sur le site internet www.ffgym.com, dans la rubrique

« Palmarès/Classement ».

- Promotion du club et des activités fédérales

Le COL peut, s'il le souhaite, en accord avec le Comité Régional, organiser des démonstrations gymniques ou productions spéciales, qui permettront de promouvoir les activités gymniques de la FFGym, à l'occasion des attentes de palmarès.

Cahier des Charges

2026 - 2027



- Diffusion de l'image

- Le photographe du Comité Régional sera présent généralement aux compétitions. D'autres photographes professionnels peuvent être proposés au COL mais devront leur faire part de leur demande par mail afin de leur attribuer ou non une accréditation.

Cela doit être effectuée dans le respect du droit à l'image des personnes et du présent cahier des charges. Nous attirons votre attention sur la responsabilité de l'organisateur vis-à-vis des questions relatives à l'exploitation de l'image des gymnastes, en dehors du cadre du droit à l'information qui ne concerne que les photographes de presse accrédités.

- Live

Le COL peut s'il le souhaite mettre en place un live afin de retranscrire en direct la compétition. Le COL se doit de respecter le droit à l'image des participants en cela les clubs devront transmettre au COL la liste des autorisations ou non de droit à l'image des gymnastes.

Responsabilité de l'organisateur

Conformément aux règlements fédéraux, l'organisateur d'une compétition est responsable :

- de l'information préalable des participants concernant la captation et la diffusion éventuelles d'images;
- de la collecte des autorisations écrites nécessaires, notamment pour les mineurs;
- du respect des oppositions exprimées par les représentants légaux pour les mineurs.

Rappel du cadre légal

Le droit à l'image (article 9 du Code civil) et le RGPD (UE 2016/679) imposent le recueil du consentement explicite des personnes concernées, ou de leurs représentants légaux pour les mineurs.

L'organisateur doit donc s'assurer que :

- les autorisations de diffusion d'image ont bien été signées,
- et que toute opposition formulée par les parents est respectée

Avant chaque compétition les clubs devront fournir au COL le document (voir annexe) concernant le droit d'image pour chaque événement 7 jours avant la compétition.

Cahier des Charges

2026 - 2027



- Charte graphique

Le COL s'engage à respecter la charte graphique établie par la FFGym dans toutes ses communications. Elle est disponible dans la partie extranet du portail www.ffgym.com, rubrique base documentaire, technique et sportive.

- Affiches / tracts

Les éditions sont à l'initiative et à la charge du COL. Toute édition "ou objet promotionnel" que le COL souhaitera réaliser en complément pour la promotion de la compétition, portera au moins le logo du Comité Régional, la FFGym et la commune où se trouve la compétition.

- SACEM

Le club organisateur devra se conformer au protocole national FFG/SACEM (disponible sur le site internet FFG) et aux avenants annuels.

- Sécurité / assurance

Responsabilité civile de l'organisateur

L'assurance fédérale dont bénéficie le COL, comme structure affiliée ou déconcentrée de la FFGym, contient cette garantie. Une assurance complémentaire peut ne pas être souscrite.

Assurance du matériel et déclarations diverses

Le matériel de prêt ou de location (plateau gymnique, informatique...) doit être assuré. Le club doit veiller à faire les déclarations nécessaires pour l'organisation de manifestations (buvette, restauration, etc.). Le Comité Régional ne peut pas être tenu responsable des accidents, vols ou autres dégradations.

Assurance des bénévoles (http://www.ffgym.com/ffgym/clubs/s_assurer)

Les bénévoles non licenciés : ils sont couverts par l'assurance Responsabilité Civile du COL. Ils ne bénéficient pas de l'assurance atteinte corporelle. Cette assurance est à souscrire par le COL s'il le souhaite à l'occasion de la manifestation.

Les bénévoles licenciés : ils bénéficient des garanties d'assurance attachées à la licence (responsabilité civile et atteinte corporelle). Une assurance complémentaire n'est donc pas à souscrire.

Cahier des Charges

2026 - 2027



Technique

Ce document a pour objectif de lister à minima le matériel nécessaire à l'organisation des compétitions.

N'hésitez pas à prendre contact avec les responsables de la discipline au niveau régional.

DISCIPLINE	Prénom - Nom	Mail
GAF	Grace RIOM	dtgaf.crgg971@gmail.com
GR	Hélène CAPELLE	dtgr.crgg@gmail.com

Cahier des Charges

2026 - 2027



GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

Technique

Besoins matériels

- Salle de compétition
 - Accueil du public : minimum 150 et plus selon l'importance de la compétition.
 - 1 praticable 14x14m GR avec zone de sécurité délimitée (1mètre) autour du plateau de compétition
 - Tables et chaises pour 14 personnes + table et chaises pour 2 secrétaires et responsable du jury + 2 chaises pour juges de lignes
 - Tables, chaises, prises et rallonges pour secrétariat informatique ;
 - Petit matériel : agrafeuses, adhésif, papier, stylos, 2 chronomètres, ...
 - Tables + chaises, prises multiples et rallonges pour table de direction, sono et micro
 - Chaises pour les estafettes
 - Micro filaire + sans fil, sono avec ordinateur compatible avec DJGYM et câble adapté pour connexion à l'ampli. En cas de problème avec la playlist de compétition il doit permettre de lire un CD ou une clé USB (musique de substitution)
 - Podium (adapté selon compétition individuelle ou ensembles) pour le palmarès
 - Table d'engins avec les normes de la FFGYM (document dans la brochure nationale)
- Plateau de pré-compétition (adaptation possible, à voir avec la représentante GR du Comité Régional)
 - Dans la salle de compétition ou dans une autre salle :
 - 1 praticable de 14m x 14m
 - Si la zone d'échauffement est prévue dans la salle de compétition, prévoir une séparation efficace pour éviter le passage des engins sur l'aire de compétition
- Zone d'échauffement corporel (adaptation possible, à voir avec la représentante GR du Comité Régional)
 - 1 ou 2 espaces dédiés (peut être dans la même salle que la zone d'échauffement engin)
 - Pas de minimum pour la hauteur de plafond

Cahier des Charges

2026 - 2027



GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

Technique

Personnes ressources GR

A la charge du COL	A la charge du Comité Régional
Secrétariat (2 personnes) sauf pour les qualifications 2 juges	Responsable de la compétition (DT GR)
Entrée - Accueil des clubs (1 à 2 personnes)	Responsable récompense
Micro / Sono (2 personnes)	Responsable des juges
Gestion des échauffements application du planning d'échauffement	Responsable informatique régional
Contrôle des licences (1 personne)	
Contrôle des engins (1 personne)	
Estafettes (4 personnes) sauf en cas d'utilisations des tablettes	
Gestionnaire du Plateau	

Cahier des Charges

2026 - 2027



GYMNASTIQUE ARTISTIQUE

Technique

Besoins matériels

- Salle de compétition
- Tribunes : minimum 150 places et plus selon l'importance de la compétition.
- Tables, chaises, prises et rallonges pour secrétariat informatique;
- Petit matériel : agrafeuses, adhésif, papier, 2 chronomètres ...
- Tables + chaises, prises multiples et rallonges pour table de direction, sono et micro
- Chaises pour les estafettes
- 4 Tables et chaises pour les juges
- Micro filaire + sans fil, sono avec ordinateur compatible avec DJGYM et câble adapté pour connexion à l'ampli. En cas de problème avec la playlist de compétition il doit permettre de lire un CD ou une clé USB (musique de substitution)
- Podium (adapté selon compétition individuelle ou équipes) pour le palmarès

- Fédérale A /Fédéral A Aménagé / Nationale/ Performance
- Sol Bande de Piste ou Piste gonflable
- Barres asymétriques câblées
- Saut : 25 mètres de long max. (10 mètres max. pour performance 7-9ans)

- Fédérale B
- Sol Bande de Piste ou bande de tapis
- Barre asymétriques câblées ou Non
- Saut : 25 mètres de long max.

- Zone d'échauffement corporel (adaptation possible, à voir avec la représentante GAF du Comité Régional)
- 1 espace dédié (peut être dans la même salle que la zone de compétition)

Cahier des Charges

2026 - 2027



GYMNASTIQUE ARTISTIQUE

Technique

Personnes ressources GAF

A la charge du COL	A la charge du Comité Régional
Gestionnaire du plateau	Responsable informatique régional
Secrétariat (2 personnes)	Gestionnaire de la compétition (DT GAF) et/ou Représentant désigné en amont
Entrée - Accueil des clubs (1 ou 2 personnes)	Responsable des juges
Gestion des échauffements application du planning d'échauffement	Responsable récompenses
Contrôle des licences (1 personne)	
Sono / Micro (2 personnes)	
Liaison entre juge et secrétariat (1 estafette par agrès)	

Cahier des Charges

2026 - 2027



Annexe

- Composition d'un Kit de communication

Le Comité Régional a la responsabilité d'apporter et d'installer sur le lieu de la compétition le kit détaillé ci-dessous avant le début de la compétition.

- 1 ou 2 kakémonos CR Guadeloupe
- 5 Horizontal A-Fram FFGym
- 1 Banderole CR Guadeloupe

- La Restauration

Si vous organisez une buvette et/ou une restauration, cela doit être réalisé de façon à ne pas empiéter sur la surface réservée de la compétition.

Pour un bon déroulement, il est recommandé d'installer la buvette et la restauration en dehors du lieu de la compétition (odeur, bruit,...).

Le COL peut proposer une restauration sur le lieu de la compétition. Il fixe les menus et le prix à sa convenance en conformité avec les règles d'hygiènes et de sécurité. Le COL doit vérifier que l'assurance couvre ce type de risque.

- La Permanence d'Accueil

Doit permettre un accès facile et la remise des documents à fournir aux délégations (badges...)

Voir brochure régionale "La permanence d'accueil".

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Numéro de licence :

▪ Autorise :

☐ la Fédération Française de Gymnastique (FFGym) et ses structures déconcentrées

- à prendre des photographies de moi et/ou me filmer dans le cadre des activités auxquelles je participe, organisées par le club de gymnastique, la FFGym ou ses structures déconcentrées ;
- à utiliser et diffuser mon image sur leur site internet, plateforme OTT, newsletter, applications, réseaux sociaux, magazines (notamment le gym mag) et tout support de communication connu ou inconnu à ce jour ;

sans contrepartie d'aucune sorte sur tout le territoire national et dans le monde entier pour une durée d'une saison sportive à compter de la signature de la présente autorisation.

☐ le club de gymnastique à prendre des photographies de moi et/ou me filmer dans le cadre des activités auxquelles je participe, et à utiliser et diffuser mon image sur les supports de communication suivants :

- ...
- ...
- ...
- ...

sans contrepartie d'aucune sorte sur tout le territoire national et dans le monde entier pour une durée d'une saison sportive à compter de la signature de la présente autorisation.

Fait à, le

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord d'utilisation de l'image ».

Je soussigné/Nous soussignés :

Agissant en qualité de représentant/s légal/aux de l'enfant mineur :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Numéro de licence :

▪ Autorise / autorisons :

☐ ☒ Fédération Française de Gymnastique (FFGym) et ses structures déconcentrées, sans contrepartie d'aucune sorte sur tout le territoire national et dans le monde entier, pour une durée d'une saison sportive à compter de la signature de la présente autorisation :

- à prendre des photographies de mon enfant mineur et/ou le filmer dans le cadre des activités auxquelles il participe, organisées par le club de gymnastique, la FFGym ou ses structures déconcentrées ;
- à utiliser et diffuser l'image de mon enfant mineur sur leur site internet, plateforme OTT, newsletter, applications, réseaux sociaux, magazines (notamment le gym mag) et tout support de communication connu ou inconnu à ce jour ;

☐ le club de gymnastique, sans contrepartie d'aucune sorte sur tout le territoire national et dans le monde entier, pour une durée d'une saison sportive à compter de la signature de la présente autorisation :

- à prendre des photographies de mon enfant mineur et/ou le filmer dans le cadre des activités auxquelles il participe, et à utiliser et diffuser l'image de mon enfant mineur sur les supports de communication suivants :
 - ...
 - ...
 - ...
 - ...

Fait à, le

Signature du/des représentant/s légal/aux de l'enfant mineur précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord d'utilisation de l'image ».